

1 - Le premier accueil

Les premiers contacts sont essentiels à la mise en place de l'accueil. Ils se construisent autour d'échanges, de dialogues, et dans le respect de la place de chacun (l'enfant, les parents, l'assistante maternelle).

Ainsi la confiance s'établira au fil du temps.

● Comment se contacter ?

Vous pouvez trouver une assistante maternelle agréée auprès de la MDR, du Relais, mais aussi par connaissance, petites annonces... Par le premier contact, au téléphone, les parents se renseignent sur la disponibilité de l'assistante



maternelle et font connaître leurs besoins de garde par rapport à leur(s) enfant(s) (âge, horaires, temps de garde).

● Le premier rendez-vous

Il est proposé en fonction des disponibilités de chacun et en présence de l'enfant et de ses parents.

Il va permettre à l'assistante maternelle de présenter :

- sa profession (agrément, formation, activités du Relais, organisation d'une journée type)
- sa situation familiale
- les enfants déjà accueillis
- ses priorités et ses valeurs éducatives

Il va permettre aux parents de préciser :

Leurs attentes, leurs souhaits, tout en présentant leur enfant (son développement, rythme, habitudes, santé et particularités). Ensemble, ils abordent l'aspect administratif (convention, contrat de travail, horaires, tarifs, congés...) et l'assistante maternelle propose la visite des lieux de vie où l'enfant va évoluer (dormir, manger, jouer...). A l'issue de cette rencontre, parents et assistante maternelle se laissent un délai de réflexion (maximum 8 jours).

«Il est important qu'une réponse soit donnée, qu'elle soit positive ou négative»

● Deuxième rendez-vous et signature du contrat

Lors de cette deuxième rencontre, l'assistante maternelle et les parents approfondissent différents points : les conditions de la garde et les besoins particuliers de leur enfant. Ce rendez-vous peut avoir lieu au domicile de l'assistante maternelle ou au Relais en présence de l'animatrice (service d'aide et soutien pour les parents et l'assistante maternelle). Il est impératif de prévoir tous les éléments nécessaires à la signature du contrat.



Pour les parents

- documents de déclaration d'embauche de l'assistante maternelle (Caf et Urssaf)
- nombre d'heures de garde hebdomadaires et nombre de semaines d'accueil dans l'année, pour le calcul de la mensualisation
- photocopies des vaccins de l'enfant - assurance responsabilité civile des parents
- autorisation de transport et/ou de sortie de l'enfant
- certificats médicaux
- adhésion au relais

Pour l'assistante maternelle

- agrément
- assurance responsabilité civile et du véhicule
- liste du matériel fourni par les parents et fourni par l'assistante maternelle

En cas de changement dans les modalités du contrat, prévoir un avenant. Suite au contrat de travail, un contrat d'accueil peut être rempli par l'assistante maternelle et les parents. Il permet d'aborder toutes les questions concernant l'enfant. Avant de commencer la garde chez l'assistante maternelle, il est conseillé de mettre en place un temps d'adaptation afin de permettre à chacun de mieux se connaître. Ainsi l'enfant pourra découvrir en douceur son nouvel espace de vie et la personne qui va l'accueillir.

● L'adaptation



Elle n'est pas obligatoire, mais elle est souhaitable.

Elle permet de se connaître, de se repérer, de découvrir les réactions de chacun, d'appréhender l'inconnu et de construire un lien de confiance. Elle permet ainsi à l'enfant et à ses parents de se séparer en douceur. Elle s'organise en fonction des besoins et des réactions de chacun.

● Les premiers jours d'accueil



Lors de la première journée, l'assistante maternelle s'organise pour faire une place à ce nouvel enfant.

Elle invite les parents à échanger afin de prendre des nouvelles de l'enfant (sommeil, santé, repas...). Elle écoute, rassure et accompagne la séparation. Elle peut proposer aux parents de téléphoner dans la journée, s'ils le souhaitent.

Lors des premiers jours, elle sera particulièrement attentive à l'enfant et à ses besoins.

En effet, il est nécessaire pour lui de découvrir ce nouvel espace de vie, ses habitants, ses odeurs, ses couleurs. Ces journées sont l'occasion d'observer l'enfant, son comportement, ses réactions, ses compétences et de l'intégrer auprès des autres enfants, tout au long de la journée.



«Écouter, Prendre le temps, Observer, Rassurer, Confiance»

2 - L'accueil au quotidien

Les temps d'accueil, de séparation et de retrouvailles sont des moments importants qui nécessitent une attention particulière.

● L'arrivée de l'enfant

L'assistante maternelle doit être disponible, son domicile sécurisé, accueillant et adapté à l'enfant (sortir les jeux, préparer son lit...).

A l'arrivée de l'enfant et de ses parents, l'assistante maternelle se préoccupe :

- de s'adresser à l'enfant (en l'appelant par son prénom, en lui disant bonjour...)
- de prendre de ses nouvelles (comment va-t-il ce matin ? comment s'est passée la soirée, la nuit ? l'heure du lever et du petit déjeuner ?)
- de prendre en compte les consignes des parents.

Au moment du départ des parents, l'assistante maternelle donne du sens à la séparation en l'accompagnant par des mots et des gestes :

- passage de bras à bras pour les plus petits
- dire au revoir aux parents en prenant en compte les rituels de l'enfant (doudou, coucou à la fenêtre...)
- rassurer l'enfant et ses parents
- si l'enfant arrive en dormant, à son réveil, mettre des mots sur la situation.

● Les retrouvailles du soir



L'assistante maternelle prépare l'enfant à son départ et à l'arrivée de ses parents :

- ranger les jouets
- prévenir l'enfant de la personne qui va venir le chercher
- instaurer des rituels qui aident à se séparer.

L'arrivée des parents ne modifie pas les règles de vie du quotidien :

- si besoin, elle les rappelle à l'enfant
- elle retransmet aux parents les moments importants de la journée de l'enfant
- elle rassure les parents sur les différentes réactions de l'enfant liées aux retrouvailles.

L'assistante maternelle facilite la séparation et le retour à la maison en accompagnant l'enfant jusqu'à la porte et en lui disant «au revoir et à demain»

«Ainsi se termine la journée de travail de l'assistante maternelle»

● Se quitter un jour



L'accueil chez l'assistante maternelle se termine un jour. Un départ définitif se prépare aussi bien auprès de l'enfant que des autres enfants accueillis. L'assistante maternelle et les parents expliquent à l'enfant ce qui va se passer pour lui (entrée à l'école, déménagement...).

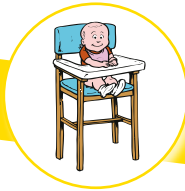
«Le dernier jour est un jour particulier : on se dit adieu. L'enfant grandit, se construit, chacun va faire son chemin et se souhaite bonne route !»

3 - L'Alimentation



L'alimentation est un temps d'apprentissage important pour les enfants (petits et grands). C'est un moment convivial mêlé de plaisir, de partage, d'échange, qui est l'occasion de découvrir de nouveaux goûts, de nouvelles sensations. En concertation avec les parents, l'assistante maternelle propose une alimentation adaptée aux besoins nutritionnels et physiologiques de l'enfant. Elle prend le relais des parents lors de chaque changement de régime alimentaire et suit les recommandations du médecin traitant transmises par les parents. Les temps de repas demande à l'assistante maternelle une grande organisation, de la disponibilité tout en s'adaptant au rythme et besoin de chaque enfant (régime particulier, état de santé, autonomie de l'enfant).

● Chez les bébés



- Instaurer un moment calme
- L'assistante maternelle doit prendre le temps, être disponible
- C'est un moment de partage, d'échange avec l'enfant (donner le biberon dans les bras, on communique par le regard, la parole, le toucher)
- Observer les réactions de l'enfant (goût, dégoût, passage aux morceaux) et les transmettre aux parents
- Aucune initiative dans la diversification alimentaire ne doit être prise sans l'accord des parents
- On ne réveille pas un enfant qui dort pour manger (on s'organise avant, en cas d'obligation, on le réveille en douceur)

● Chez les grands



- Prévenir l'enfant du passage à table (annoncer avant le moment du repas pour qu'il finisse son activité et range les jouets)
- Instaurer des rituels avant et après le repas (lavage des mains, mettre la table avec les enfants, choisir sa place, débarrasser, se brosser les dents).
- En général même nourriture pour tous les enfants (sauf quand les parents fournissent le repas de l'enfant, ou en cas de régime particulier)
- Préparer des repas équilibrés afin d'assurer une bonne hygiène alimentaire à l'enfant.
- L'enfant participe peu à peu, une cuillère lui est proposée mais il peut aussi découvrir avec ses doigts de nouvelles saveurs, textures...
- Apprendre à l'enfant à respecter ce temps de repas (on reste à table ensemble, on ne joue pas avec la nourriture, on ne crie pas...) mais l'adulte permet l'échange et l'expression des enfants pour que ce moment soit agréable et convivial.

*«On ne force jamais un enfant à manger : on l'accompagne si besoin»
«L'enfant mange pour lui et non pas pour faire plaisir à l'adulte» «Le dessert
fait partie de l'équilibre alimentaire d'un repas : on ne prive pas de dessert»*

4 - Le Sommeil



- Le sommeil est indispensable à l'enfant, il favorise sa croissance et son développement. L'assistante maternelle prend connaissance du rythme et des habitudes de sommeil de l'enfant auprès de ses parents en tenant compte des demandes particulières (horaire de sieste, signes de fatigue, rituel d'endormissement, demande de doudou, sucette, pouce ...)
- Trouver le rythme propre de chaque enfant

- Chaque enfant a son lit, son propre drap housse, et sa turbulette.
- Si possible l'assistante maternelle laisse l'enfant se réveiller seul, à la fin d'un cycle, sinon elle observe le bon moment pour le réveiller en l'amenant progressivement au réveil (ouvrir les portes, tirer les rideaux...)
- Lit adapté à l'âge de l'enfant (attention aux lits pliants), matelas ferme bien adapté aux dimensions du lit, sans oreiller, ni couette, turbulette conseillée
- Le lit doit rester le lieu où l'enfant dort, il ne doit pas être encombré de jouets
- On accompagne l'enfant et le bébé au moment du coucher, en le prévenant et en choisissant le moment propice. Des rituels peuvent être instaurés
- Un climat paisible (une pièce calme), propice au repos est assuré, mais la vie continue dans la maison. Ceci permet au bébé et à l'enfant de faire la différence entre le jour et la nuit.

● Chez les bébés



- Les bébés sont couchés sur le dos selon les consignes de sécurité dans une pièce peu chauffée (de 18° à 20°), sans oreiller, ni couverture.
- Observer et respecter les signes de sommeil propres à chaque enfant (grogner, pleurer, se frotter les yeux, perte de vigilance et de tonus). Trouver le rythme propre de chaque enfant
- En début de garde, aider à l'endormissement en créant une atmosphère rassurante qui fasse lien avec la maison : rituels de chaque enfant transmis par les parents (rassurer par la présence ou des mots, bercer, objets avec l'odeur de la mère...)
- Organiser les siestes en fonction des impératifs de la journée (sorties d'école...) et anticiper les endormissements et les réveils

● Chez les grands



- Respecter le rythme et le besoin de chaque enfant
- Aider l'enfant à être autonome, à repérer ses signes de sommeil, ses rituels
- Les angoisses et inquiétudes sont reconnues et prises en compte. Une solution transitoire est trouvée même si le but est que l'enfant dorme ou se repose dans son lit.

● Le lien avec les parents

L'assistante maternelle retransmet aux parents le sommeil de l'enfant dans la journée. Si les demandes particulières des parents sont difficiles à respecter pour l'assistante maternelle, celle-ci privilégie l'écoute et le dialogue afin de trouver ensemble la solution la plus favorable au bien-être de l'enfant. Parents et assistante maternelle peuvent prendre conseil auprès de personnes ressource (puéricultrice et médecin de PMI, médecin ou pédiatre des parents).

*«Pour dormir, il faut être en confiance, rassuré, et accepter de se séparer»
«On ne peut en aucun cas empêcher ou forcer un enfant à dormir»*

5 - L'Acquisition de la propreté

● Change et Hygiène chez les tout-petits



L'acquisition de la propreté relève d'un processus naturel et non d'un apprentissage. Comme pour les autres acquisitions, chaque enfant a son rythme. Cette étape dans l'autonomie de l'enfant se déroule progressivement. On ne rend pas un enfant propre, c'est lui qui sait à quel moment il est prêt et l'adulte doit l'aider, l'accompagner et le motiver. L'acquisition de la propreté chez l'enfant est une des étapes importantes dans son développement physique, psychique et affectif. Changer l'enfant dans un lieu adapté, respectant son intimité. C'est un moment d'échange où l'assistante maternelle prend le temps nécessaire et met des mots sur la situation du moment (prévenir l'enfant qu'on va le changer, le faire participer en instaurant un dialogue avec lui).

● Les prérequis

Du côté de l'enfant

- Maturité motrice, s'asseoir, se tenir debout, marcher, monter les escaliers tout seul (maîtrise des sphincters)
- Maturité affective, début de l'autonomie : avoir envie de grandir et faire comme les autres et d'accepter la règle sociale
- Comprendre ce qui se passe, dans sa tête et dans son corps
- Pouvoir demander
- Accepter : de perdre ses selles, les soins de toilette et la proximité de l'adulte lors du change

Du côté des adultes

- L'accompagnement de l'enfant dans l'acquisition de la propreté doit se faire d'un commun accord entre parents et assistante maternelle en tenant compte des prérequis de l'enfant. Ceci afin d'assurer une continuité, une cohérence dans l'accompagnement de l'enfant et de respecter son propre rythme
- Accepter que l'enfant grandisse, gagne en autonomie (maîtrise de son corps et de ses besoins)
- Etre prêt à accompagner l'enfant dans cette étape de son développement
- Eviter de mettre la pression à l'enfant mais valoriser le fait pour lui d'être sans couche, (ex : entrée à l'école)

● Les Moyens

- L'assistante maternelle observe les réactions, les comportements de l'enfant, est-ce qu'il commence à comprendre ? Est-ce qu'il s'intéresse à ce qui se passe dans son corps ?
- Elle écoute les demandes de l'enfant : (quitter sa couche, aller au pot...) et accepte les petits accidents, les retours en arrière
- Elle explique, propose, encourage et accepte les refus
- Elle accompagne l'autonomie sans exercer de contrôle. Elle laisse l'enfant prendre le temps
- Elle propose à l'enfant des activités qui vont l'aider dans cette acquisition, lui permettre de faire des liens avec ce qui se passe dans son corps (jeux de transvasement, jeux d'eau, pâte à modeler, peinture...)
- Elle respecte l'enfant, son intimité. Le pot est dans les toilettes ou dans la salle d'eau.

*Sil'enfantestrespecté,écouté,ilgagneen«confianceensoi»,ilvagrander,
«êtrebien dans sa peau»*

6 - Jeu et Activité

Le jeu est l'activité principale de l'enfant qui lui permet de grandir, de comprendre le monde qui l'entoure, de développer son imaginaire, d'exercer ses compétences (motrices, intellectuelles, créatives). Le jeu permet tout cela et bien plus encore, mais l'essentiel reste le plaisir.

● Chez l'assistante maternelle



Le Jeu libre

- Matériel (jeux, jouets) répondant aux normes de sécurité et adapté aux âges des enfants (achats ou créations personnelles).
- L'assistante maternelle définit au préalable l'espace (une ou plusieurs pièces) dans lequel l'enfant peut jouer librement, en lui expliquant ce qui est permis et interdit.
- L'espace est adapté aux besoins et à l'âge de l'enfant avec des jeux accessibles pour lui (l'enfant peut aller prendre ce dont il a besoin).
- Laisser à l'enfant le temps de jouer, d'observer, de rêver...
- La présence de l'adulte est indispensable même s'il n'intervient pas. Cette présence rassure, canalise, et aide l'enfant à se poser dans le jeu.

Les activités

L'assistante maternelle propose, organise l'activité et gère le temps consacré à celle-ci (début et fin). Le choix des activités est varié et se fait en fonction de la demande de l'enfant, des goûts et centres d'intérêt de chacun (activités manuelles, constructions, motricité, chansons, musique, livres). La présence de l'adulte est indispensable pour que cela fonctionne.

Les activités apportent à l'enfant d'autres découvertes utiles à son développement. Elles permettent :

- d'observer l'enfant, ses progrès, ses goûts, ses relations aux autres
 - de partager un moment de plaisir avec lui.
- L'éveil de l'enfant se fait aussi à l'extérieur : la bibliothèque, le marché, le parc. Le relais proposent aux enfants d'autres temps de socialisation, en présence de l'assistante maternelle.



«L'enfant a le droit de ne pas participer aux activités»
«Notre rôle est d'éveiller sa curiosité et l'amener à découvrir tout ce qui l'entoure»
«C'est l'enfant qui fait, qui apprend par l'expérience»
«L'adulte est là pour expliquer, accompagner l'enfant sans faire à sa place»



● Pendant les temps collectifs au relais



Les Relais Assistantes Maternelles (RAM) dépendent du Service Municipal de la Petite Enfance. Trois RAM ont été créés depuis 1995 dans le cadre du Contrat Enfance signé entre la Ville et la CAF de Lyon pour répondre au plus près aux besoins des assistantes maternelles, des enfants et des familles des différents quartiers :

- Les Fabulettes dans le quartier du Nouveau Mas en 1995
- Les Comptines dans le quartier Est Centre Ville en 1997
- Le Pré Vert dans le quartier Sud en 2000 et une Antenne au Village en 2008

Les Relais sont des structures gérées par des animatrices, professionnelles de la Petite enfance et accueillent les assistantes maternelles, les parents et leurs enfants. En adhérant au relais, les assistantes maternelles s'engagent à participer régulièrement aux temps collectifs et aux différentes propositions d'activités (formations, sorties, temps festifs).

Que se passe-t-il au relais ?

Au cours de 2 ou 3 matinées par semaine, le relais propose un temps d'accueil collectif aux enfants accompagnés de leur assistante maternelle. Ces temps de regroupement favorisent les échanges entre enfants et adultes autour de diverses activités d'éveil et d'expression. Il s'agit d'une socialisation en douceur dans un environnement collectif, de la découverte d'un nouveau lieu. La liberté de jouer et l'expression des enfants sont favorisées par la mise à leur disposition de nombreux jouets, jeux, livres et matériel d'activités. Les adultes, observateurs attentifs, laissent l'initiative aux enfants de découvrir et d'explorer. Ils proposent et encouragent tout en suscitant l'imaginaire et la créativité des enfants. Les parents qui le souhaitent assistent aux temps collectifs.

Le jeu libre permet à l'enfant de donner libre cours à son imagination. Tout est accessible à l'enfant dans le respect des règles et du cadre.

Ici, l'assistante maternelle reste responsable des enfants qu'elle a en garde tout en portant un regard bienveillant sur le groupe car l'enfant peut se comporter différemment en collectivité.

Le relais permet de pratiquer des activités dans un lieu adapté aux enfants, en présence d'animatrices, d'autres assistantes maternelles et d'autres enfants.

L'espace et le matériel pédagogique mis à disposition permettent d'offrir une palette d'activités différentes de celles de la maison (motricité, peinture, musique).

Les enfants accompagnés de leur assistante maternelle peuvent aussi participer à des activités d'éveil animées par des intervenants extérieurs (psychomotricité, musique, conte), ainsi qu'aux diverses manifestations de la Ville (Carnaval, Semaine du livre, Fête de la musique, spectacles...).

Ce cadre permet aussi aux enfants d'accéder à d'autres structures municipales telles que les établissements d'accueil du jeune enfant, les bibliothèques, le Palais des sports, la piscine, la ludothèque, les espaces jeux.

En collaboration avec les assistantes maternelles, les animatrices des relais organisent ponctuellement des sorties et des moments festifs.



«La richesse du relais, c'est la rencontre avec les autres, la découverte d'un nouveau lieu»

7 - Un travail en collaboration

Les actions des RAM s'organisent grâce à une collaboration étroite entre le Conseil Général et la Ville de Vaulx-en-Velin. Cette complémentarité des compétences apporte au territoire un dynamisme et une richesse de services en direction des assistantes maternelles, des familles et de leurs jeunes enfants. L'assistante maternelle travaille avec différents partenaires.

● **L'assistante maternelle et les parents**



Les parents sont les premiers éducateurs de leurs enfants. La fonction de l'assistante maternelle auprès de l'enfant s'opère au quotidien en cohérence avec les parents, dans la confiance et le respect de chacun. Le projet commun demeure le développement et le bien-être de l'enfant.

● L'assistante maternelle et le Conseil Général



Cette institution délivre et est responsable de l'agrément, des dérogations et de la formation obligatoire des assistantes maternelles sous l'autorité du Médecin responsable de l'Unité Territoriale. Il rappelle les obligations de l'assistante maternelle. Les puéricultrices assurent l'accompagnement des assistantes maternelles à leur domicile lors de l'arrivée d'un nouvel enfant ou en cas de besoin, de soutien.

● L'assistante maternelle et le Relais Assistantes Maternelles

Le Relais est un service municipal.

La Ville :

En lien avec les orientations du Projet Educatif Global (PEG), elle définit l'activité des relais en direction des usagers que sont les parents, les enfants et les assistantes maternelles. Elle met à disposition et finance avec l'aide de la CAF des locaux, du matériel et du personnel pour assurer les missions attribuées au relais assistantes maternelles.



Le Conseil Général :

Attribue au Relais une autorisation de fonctionnement, les animatrices de relais et les puéricultrices se rencontrent pour assurer le suivi et l'évolution de l'offre et de la demande de garde individuelle sur le territoire.

La Caisse d'Allocations Familiales (CAF) :

La Ville et la CAF définissent ensemble les missions et les orientations des relais en fonction de leur territoire d'intervention. La CAF attribue une subvention au regard des projets menés.